

Plan d'action de développement durable transitoire 2020-2022

de la Régie du bâtiment
du Québec



Régie
du bâtiment

Québec



Recherche, coordination et rédaction

Jonathan Darrieu (2016)

Direction de la planification

Valérie Thibault (2021)

Direction de la planification et de la performance

Soutien et participation

Ellio | Conseil en développement durable

Comité de développement durable

Édition

Mona Lechasseur (2016)

Direction des communications

Sébastien Downs (2021)

Direction des communications

Révision linguistique

Sara-Juliette Hins (2016)

Direction des communications

Sylvain Turner et son équipe (2021)

Graphisme et mise en page

Isabelle Cayer (2016 et 2021)

Direction des communications

www.rbq.gouv.qc.ca

Ce document n'est pas offert en format imprimé par souci de préserver l'environnement.
Si vous devez vraiment l'imprimer, une impression recto verso sur papier recyclé est recommandée.

Dépôt légal – 2021

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-88770-6 (PDF), 2^e édition, 2021

ISBN : 978-2-550-75196-0 (PDF), 1^{ère} édition, 2016

La reproduction partielle ou totale est autorisée à condition de mentionner la source.

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	4
MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE	5
LA RBQ ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	6
LES RÉSULTATS DU PADD 2016-2020	7
LES ENJEUX POUR LA RBQ	8
LES DIMENSIONS DES ACTIONS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RBQ.....	8
QUATRE ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES CIBLÉES.....	9
CONTRIBUTION DE LA RBQ À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	10
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1.....	10
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2.....	12
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.3.....	13
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4.....	14
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.5	15
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 5.2	16
ANNEXE 1 Objectifs gouvernementaux non retenus dans ce plan d'action.....	17
ANNEXE 2 Références aux principes de la Loi sur le développement durable.....	19
ANNEXE 3 Tableau synoptique	20

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je suis heureux de vous présenter le Plan d'action de développement durable (PADD) transitoire 2020-2022 de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

La fin de notre plan d'action, le 31 mars 2020, et l'avènement du décret de prolongation d'un an de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 sont pour nous l'occasion de réitérer notre engagement en matière de développement durable auprès de nos parties prenantes. Cet engagement se reflète dans notre Plan d'action transitoire en développement durable 2020-2022.



C'est avec optimisme que la RBQ s'engage dans des actions qui s'inscrivent également dans la lignée de son Plan stratégique 2018-2023. En effet, le PADD transitoire souligne l'importance que nous accordons à la prévention, à la sécurité, à l'orientation client et à l'efficience de notre organisation dans le but de répondre aux besoins en constante évolution de notre clientèle et de bien accomplir notre mission¹.

Le Plan d'action 2016-2020 a mis en lumière notre capacité à travailler ensemble pour atteindre les objectifs fixés. Le développement durable, c'est notre présent et notre avenir.

En tant qu'ambassadeurs dans le domaine de la construction et du bâtiment, nous avons la volonté de promouvoir auprès de la population des solutions écoresponsables conformes à la Loi sur le bâtiment. Le PADD 2016-2020 avait déjà entrepris cette sensibilisation et le PADD transitoire poursuivra les efforts en ce sens.

Continuons ensemble le travail déjà bien amorcé afin de réaliser nos engagements envers la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Le président-directeur général,


Michel Beaudoin

1. <https://www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/plan-strategique-2018-2023.pdf>.

MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

La Régie du bâtiment du Québec, en tant qu'acteur d'importance dans les domaines de la construction et du bâtiment, souhaite influencer ses collaborateurs en ce qui a trait à l'application des principes de développement durable.

Les accomplissements qui découlent du Plan d'action 2016-2020, rendus possibles grâce à la participation des parties prenantes de l'organisation, démontrent notre engagement envers la mise en œuvre des activités de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Le Plan d'action transitoire 2020-2022 s'inscrit en continuité avec le travail déjà bien amorcé.



Je souhaite remercier l'ensemble de l'organisation qui travaille avec la volonté d'améliorer continuellement ses pratiques écoresponsables et qui adhère aux valeurs de développement durable. C'est grâce à ce travail d'équipe et aux initiatives émergentes que nous pouvons constater de réels changements.

La secrétaire générale par intérim,

Caroline Hardy
Caroline Hardy

LA RBQ ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En matière de développement durable, les actions que met en œuvre la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) par ce Plan d'action sont structurantes. Elles s'intègrent naturellement à sa mission et touchent pratiquement tous ses champs d'intervention. En plus de contribuer aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable, ce Plan d'action de développement durable (PADD) constitue également un soutien cohérent au plan stratégique déjà établi de la RBQ.

Mission

La mission de la RBQ est de veiller à la qualité des travaux de construction, et de s'assurer de la sécurité des usagers et de l'intégrité des entrepreneurs et constructeurs-propriétaires, principalement dans les domaines suivants :



Ascenseurs
et autres appareils élévateurs



Bâtiment



Efficacité énergétique



Électricité



Équipements pétroliers



Gaz



Installations sous pression



Jeux et manèges



Lieux de baignade



Plomberie



Remontées mécaniques

Vision

La vision de la RBQ lui a permis d'être une organisation reconnue pour son engagement et sa contribution dans le domaine du bâtiment et des installations.

Cette vision structurante se manifeste encore plus clairement par son souci de contribuer au développement durable, en privilégiant à cette fin l'adoption des meilleures pratiques dans les sciences du bâtiment. La RBQ souhaite réaffirmer son leadership mobilisateur et son rôle incontournable en matière de qualité des travaux de construction, et en ce qui concerne la sécurité et la durabilité des bâtiments et des installations.

NOTRE VISION

Une organisation reconnue
pour son engagement
et sa contribution dans
le domaine du bâtiment
et des installations.

LES RÉSULTATS DU PADD 2016-2020

Le PADD 2016-2020 de la RBQ lui a permis d’amorcer la mise en œuvre d’actions structurantes, tant dans ses activités internes que dans ses interactions avec ses parties prenantes et avec la population du Québec. La prolongation du plan d’action jusqu’au 31 mars 2022 nous engage à poursuivre les actions que nous avons déjà entreprises dans notre contribution au développement durable.

Le plan d’action 2016-2020 comptait 14 actions, couvrant quatre orientations gouvernementales et neuf objectifs gouvernementaux. La RBQ a atteint 10 des cibles qu’elle s’était fixées. Dans le plan d’action transitoire 2020-2022, elle reconduit les quatre actions dont les cibles n’ont pas été atteintes, en modifiant les énoncés, les indicateurs et les cibles afin de les adapter au contexte actuel et de les arrimer au Plan stratégique 2018-2023 de la RBQ. Nous avons également reconduit deux actions dont les cibles étaient atteintes, soit le développement des connaissances du personnel en matière de développement durable et la diffusion d’informations visant à sensibiliser le public et les entrepreneurs à la construction et à la rénovation responsables. Ces deux actions ciblent l’accès au savoir, un aspect important du développement durable. Nous croyons que c’est par ces mesures d’information et de sensibilisation qu’il est possible de changer les comportements et de les orienter vers l’écoresponsabilité.

Afin de poursuivre dans la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale en développement durable 2015-2020, la RBQ a également intégré de nouvelles actions à son PADD, car plusieurs avaient atteint leur cible. Cela nous permet d’être encore plus ambitieux dans nos actions.

Mesures internes pour les employés

- Instauration de mesures visant à réduire les déplacements du personnel et encourager les modes de transport actifs et collectifs;
- Tenue d’ateliers sur des thèmes du développement durable.

Gouvernance

- Mise en place de nouvelles ressources informationnelles internes, entre autres dans l’administration du plan de continuité des activités;
- Conception et réalisation d’activités de communication portant sur l’écoresponsabilité.

Règlementation

- Publication dans la Gazette officielle du Québec, en juillet 2019, d’un projet de règlement visant l’introduction dans le Code de construction d’un nouveau chapitre portant sur l’efficacité énergétique des bâtiments.

Citoyens

- Diffusion d’information sur le site Web de la RBQ et participation à des salons événementiels, afin de sensibiliser le public au sujet de la construction et la rénovation écoresponsables.

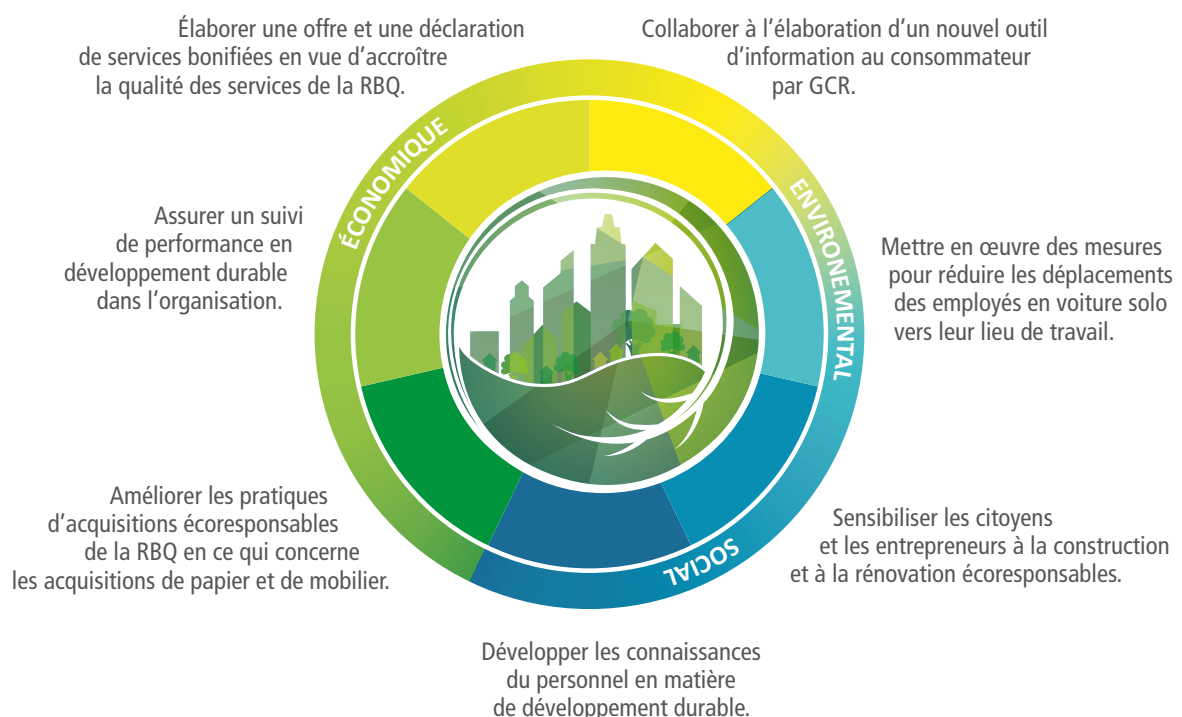
LES ENJEUX POUR LA RBQ

Dans le contexte de transformation annoncée par l'État, la RBQ fait face à de très nombreux défis, notamment celui de s'adapter à un contexte en constante évolution. Nous avons donc choisi d'adopter dans ce PADD une approche flexible, qui nous permet non seulement de réaliser les actions que nous mettons en œuvre, mais également de bonifier ce plan d'action pendant toute la période qu'il couvre, en intégrant la réflexion sur le développement durable dans ses exercices de planification stratégique à venir.

La poursuite des actions déjà engagées et la réalisation de celles qui sont annoncées dans le présent PADD permettront de contribuer de façon considérable aux objectifs gouvernementaux de développement durable, mais sont également l'occasion, pour la RBQ, de :

- réviser ses pratiques de gouvernance en intégrant davantage les dimensions environnementale, sociale et économique dans la prise de décisions ;
- veiller à la qualité et à la durabilité des bâtiments et à la sécurité du public ;
- optimiser continuellement ses services pour répondre aux besoins de sa clientèle et s'adapter aux dernières innovations ;
- reconnaître les meilleures pratiques en matière de bâtiments sains et durables afin de réduire leurs impacts environnementaux ;
- développer une culture de collaboration et d'innovation dans ses processus internes ;
- soutenir le professionnalisme et la relève des entrepreneurs en construction du Québec.

LES DIMENSIONS DES ACTIONS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RBQ



QUATRE ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES CIBLÉES

Pour préparer son Plan d'action de développement durable 2016-2020 et susciter l'engagement de son personnel, la RBQ a mis sur pied un comité interne de développement durable dont les membres représentent les différentes directions de l'organisation. La norme BNQ 210001 a été utilisée comme cadre de référence pour stimuler la réflexion stratégique et déterminer les enjeux et les priorités de la RBQ. Les résultats de l'analyse ont servi de base à l'élaboration et au choix des actions jugées prioritaires et structurantes. Ainsi, ce PADD tient compte de l'ensemble des préoccupations et des enjeux soulevés par les 16 principes de la Loi sur le développement durable.



Pour les périodes 2016-2020 et 2020-2022, la contribution de la RBQ à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable se concentre sur quatre orientations :

- renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique (orientation 1);
- développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable (orientation 2);
- améliorer par la prévention la santé de la population (orientation 5);
- favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (orientation 8).

L'annexe 1 présente les objectifs gouvernementaux qui ne sont pas pris en compte dans ce plan d'action 2016-2020 et les motifs pour lesquels la RBQ ne les a pas retenus.

Pour chacune des actions que nous présentons, nous précisons les principes de développement durable auxquels elle fait référence de façon directe. La prise en compte des principes de développement durable est également présentée dans l'annexe 2.

CONTRIBUTION DE LA RBQ À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1 **ACTIVITÉ INCONTOURNABLE**

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

Transport et déplacements des employés

La RBQ compte plus de 500 employés, qui se rendent quotidiennement aux différents bureaux de l'organisation à travers le Québec. Dans l'exercice de leur fonction, plusieurs d'entre eux effectuent des déplacements professionnels entre les bureaux de la RBQ, particulièrement dans l'axe Montréal-Québec.

L'objectif de cette action vise à réduire le nombre de déplacements professionnels entre les bureaux de la RBQ et à les rendre moins polluants, puis à encourager les déplacements en transports collectifs et actifs par le personnel.

Action 1	Mettre en œuvre des mesures pour réduire les déplacements en voiture solo des employés vers le lieu de travail
Indicateur	Mise à jour des mesures d'encouragement à la réduction des déplacements du personnel en voiture solo
Cible	Mise à jour des mesures d'encouragement au 31 mars 2022
Mesures envisagées	Actualisation de la plateforme de covoiturage de la RBQ Promotion du transport actif
Principes de développement durable	Protection de l'environnement Prévention Production et consommation écoresponsables Mise en valeur du principe du pollueur-payeur Internalisation des coûts



Marchés publics et acquisitions écoresponsables

La RBQ intégrera également des considérations écoresponsables et environnementales dans ses pratiques d'acquisition, dans les catégories papeterie et mobilier. En se référant à la hiérarchie des 3RV-E¹, la RBQ tiendra compte le plus possible des impacts environnementaux et sociaux de ses acquisitions, promouvant ainsi des modes de production et de consommation plus écoresponsables auprès de ses fournisseurs et prestataires de services.

Action 2	
Améliorer les pratiques d'acquisitions écoresponsables de la RBQ en ce qui concerne les acquisitions de papier et de mobilier.	
Indicateur	Pourcentage des acquisitions qui incluent des critères d'acquisition écoresponsable
Cible	100 % des acquisitions faites au cours de l'année
Mesures envisagées	Intégration de critères élevés en matière d'écoresponsabilité dans l'acquisition de papeterie et de mobilier.
Principes de développement durable	Équité et solidarité sociales Protection de l'environnement Efficacité économique Production et consommation écoresponsables Principe du pollueur-payeur Internalisation des coûts



1. Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination.

Source : Hiérarchie des modes de gestion des matières résiduelles et reconnaissance d'opérations de traitement en tant que valorisation énergétique, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2 **ACTIVITÉ INCONTOURNABLE**

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.

Depuis son premier plan d'action de développement durable, la RBQ a mis en place des mesures pour faciliter la prise en compte des 16 principes de la Loi sur le développement durable dans ses activités. Elle veut maintenant intégrer cette réflexion à ses tableaux de bord de gestion.

Action 3 Suivi de performance du développement durable dans l'organisation	
Indicateur	Suivi de performance du développement durable dans l'organisation
Cible	Effectuer des suivis biannuels à partir de 2021
Mesures envisagées	Effectuer un suivi biannuel des actions du PADD Présenter au comité de direction le suivi des actions du PADD
Principes de développement durable	Participation et engagement Subsidiarité



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.3

Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales.

La RBQ, par l'orientation 2 de son Plan stratégique 2018-2023, « Améliorer l'expérience client et accroître notre notoriété », démontre son engagement et sa préoccupation à toujours mieux servir sa clientèle. La RBQ a entrepris la mise en œuvre du projet structurant Virage service plus (VSP). C'est en harmonie avec cette vision que l'action 4 du PADD transitoire s'oriente.

Action 4	Élaboration d'une offre et d'une déclaration de services bonifiées en vue d'accroître la qualité des services de la RBQ
Indicateur	Taux de respect moyen des engagements spécifiques de la déclaration de services aux citoyens
Cible	Atteinte de 80 %
Mesures envisagées	Élaboration et bonification de la déclaration de services et de l'offre de service
Principes de développement durable	Participation et engagement Accès au savoir Subsidiarité



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.

De nombreuses publications et quelques activités sur le thème du développement durable ont été présentées au personnel, et la RBQ souhaite poursuivre sur cette lancée. Nous poursuivons cette action et explorerons de nouvelles sphères du développement durable pour le personnel.

Le retour d'une direction des ressources humaines au sein même de la RBQ permettra également de soutenir la RBQ dans ses approches, afin de sensibiliser le personnel aux principes et enjeux de développement durable.

Action 5	
Développer les connaissances du personnel en matière de développement durable	
Indicateur	Nombre d'activités (publications et activités) mises en œuvre.
Cible	5 activités ou publications annuellement
Mesures envisagées	Établir un calendrier d'événements et prévoir des thématiques variées concernant le développement durable.
Principes de développement durable	Participation et engagement Accès au savoir Subsidiarité



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.5

Aider les consommateurs à faire des choix responsables.

Une part grandissante de consommateurs est consciente des enjeux de développement durable reliés à ses choix de consommation. Dans le domaine du bâtiment, la popularité des certifications environnementales ou des toitures végétalisées témoigne de cette tendance. Afin d'aider sa clientèle à faire des choix écoresponsables, la RBQ diffuse sur son site Web et les médias sociaux des publications de sensibilisation à l'écoresponsabilité dans le domaine de la construction et du bâtiment.

Action 6	
Sensibiliser les citoyens et les entrepreneurs à la construction et à la rénovation écoresponsables	
Indicateur	Nombre de publications relatives au développement durable diffusées sur le site Web de la RBQ.
Cible	Au moins dix publications diffusées annuellement.
Mesures envisagées	Diffuser des capsules d'information à l'intention des citoyens. Relayer les publications gouvernementales pertinentes portant sur le développement durable et les activités de la RBQ.
Principes de développement durable	Santé et qualité de vie Protection de l'environnement Accès au savoir Production et consommation écoresponsables





ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5 **Améliorer par la prévention la santé de la population.**

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 5.2 **Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires.**

Cet objectif gouvernemental concerne directement la mission de la RBQ, soit d'assurer la protection du public. L'encadrement des travaux de Garantie de construction résidentielle (GCR) par la RBQ dans l'établissement du répertoire des entreprises en construction résidentielle neuve en est une démonstration. La RBQ étant responsable du Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs, un chapitre de la Loi sur le bâtiment encadre l'administrateur du plan de garantie GCR.

Action 7	Collaborer à l'élaboration d'un nouvel outil d'information au consommateur par GCR
Indicateur	Date de publication d'un répertoire des entrepreneurs par GCR
Cible	Publication au 31 mars 2021
Mesures envisagées	Publication du répertoire
Principes de développement durable	Santé et qualité de vie Protection de l'environnement Accès au savoir Production et consommation responsable



ANNEXE 1

Objectifs gouvernementaux non retenus dans ce plan d'action

Les actions présentées dans ce PADD contribuent à 9 des 27 objectifs énoncés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2016-2020. Le tableau suivant indique les motifs pour lesquels les autres objectifs n'ont pas été retenus.

Motifs	Objectifs non retenus
Les responsabilités découlant de la mission et des compétences de la RBQ ne permettent pas de contribuer à ces objectifs gouvernementaux.	2.2 Appuyer le développement des filières vertes et le développement écoresponsable des biens et services produits au Québec.
	2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable.
	3.1 Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de manière efficiente et concertée.
	3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société.
	4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.
	4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés.
	5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie.
	6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire.
	6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires.
	6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités.
	7.1 Accroître l'accessibilité des services, des lieux d'emploi ainsi des territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables.
	8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.

Motifs	Objectifs non retenus
Une autre action du PADD de la RBQ contribue indirectement à l'atteinte de ces objectifs gouvernementaux.	8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES. L'action 13 : <i>Aider les consommateurs à faire des choix responsables</i> contient des mesures de sensibilisation relatives à la réduction des émissions de GES des bâtiments. L'action 15 : <i>Proposer un projet de réglementation pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments</i> contient des mesures qui favorisent la réduction des émissions de GES.
D'autres engagements de la RBQ font référence à ces objectifs gouvernementaux.	1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie. Par ses activités, la RBQ collabore déjà avec plusieurs organismes, notamment en ce qui concerne la réglementation, pour assurer la qualité des travaux et la sécurité des bâtiments. 4.1 Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables. Cette action est tirée du <i>Plan d'action pour les personnes handicapées</i>, dans lequel la RBQ prévoit des mesures pour améliorer l'intégration sociale et l'accessibilité aux bâtiments. 6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels. Dans le cadre du <i>Plan d'action sur les changements climatiques</i> (PACC 2013-2020), la RBQ participe aux travaux pour améliorer la résilience des bâtiments face aux changements climatiques. 7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES. La RBQ révisé actuellement le Code de construction pour prévoir l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans les constructions résidentielles neuves.

ANNEXE 2

Références aux principes de la Loi sur le développement durable

Les actions mises en œuvre par la RBQ ont été choisies de manière à prendre en compte les principes définis dans la Loi sur le développement durable, ce qui assure que ces actions s'inscriront dans une réelle perspective de développement durable. Une action peut prendre en compte de nombreux principes de développement durable, de façon directe ou indirecte. Dans le tableau qui suit, seuls les principes prépondérants, en lien direct avec l'action choisie, figurent comme référence.

Pour plus d'informations sur chacun des principes, vous pouvez vous référer à l'article 6 de la Loi sur le développement durable.

Principes de la Loi sur le développement durable	Actions du PADD 2020-2022						
	1	2	3	4	5	6	7
Santé et qualité de vie							
Équité et solidarité sociales*							
Protection de l'environnement							
Efficacité économique							
Participation et engagement							
Accès au savoir							
Subsidiarité							
Partenariat et coopération intergouvernementale							
Prévention							
Précaution*							
Protection du patrimoine culturel*							
Préservation de la biodiversité*							
Respect de la capacité de support des écosystèmes*							
Production et consommation responsables							
Pollueur payeur							
Internalisation des coûts							

* Ces principes de développement durable ont été pris en compte dans le PADD 2016-2020.

ANNEXE 3

Tableau synoptique

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique.

Objectifs gouvernementaux	Actions	Indicateurs	Cibles
ACTIVITÉ INCONTOURNABLE			
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.	1. Mettre en œuvre des mesures pour réduire les déplacements des employés en voiture solo vers leur lieu de travail.	Mise à jour des mesures d'encouragement à la réduction des déplacements du personnel en voiture solo	Mise à jour des mesures d'encouragement le 31 mars 2022
	2. Améliorer les pratiques d'acquisitions écoresponsables de la RBQ en ce qui concerne l'acquisition de papeterie et de mobilier.	Pourcentage des acquisitions qui incluent des critères d'acquisition écoresponsable	100 % des acquisitions faites au cours de l'année
ACTIVITÉ INCONTOURNABLE			
1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	3. Assurer un suivi de performance en développement durable dans l'organisation.	Fréquence du suivi des indicateurs du PADD	Effectuer des suivis biannuels à partir de 2021
1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales.	4. Élaborer une offre et une déclaration de service bonifiées en vue d'accroître la qualité des services de la RBQ.	Taux de respect moyen des engagements spécifiques de la déclaration de services aux citoyens	Atteinte de 80 %
1.4 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales	5. Développer les connaissances du personnel en matière de développement durable.	Bilan des activités mises en œuvre	5 activités ou publications portant sur au moins un principe de développement durable, annuellement

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable.

Objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible
2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables.	6. Sensibiliser les citoyens et les entrepreneurs à la construction et à la rénovation écoresponsables.	Nombre de publications relatives au développement durable diffusées sur la page Internet de la RBQ	Au moins dix publications diffusées, annuellement

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5

Améliorer par la prévention la santé de la population

Objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible
5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	7. Collaborer à l'élaboration d'un nouvel outil d'information au consommateur par GCR.	Implantation de l'outil	Implantation à 100 %